



2024 / 79

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - JAY Hélène - KALIAKLOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique
M. DUNAND François à Mme GROS Claudine
M. GUILLARD Paul à Mme BRUNOD Aurore
Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe
M. MORIN Jean Yves à M. POINTET André

EXCUSEE : Mme GERMANAZ Sylvie

Date de Convocation :
18 septembre 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 18
Votants : 23

Monsieur Marc MATHIS est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Approbation du versement d'un acompte au GCSMS

Madame la conseillère déléguée informe l'assemblée qu'il sera nécessaire de verser un acompte de la subvention de fonctionnement au début de l'année 2025 avant le vote de leur budget primitif, afin de permettre une gestion sereine de la trésorerie du GCSMS.

Il est proposé de verser la somme de 115 000 €.

Pour mémoire, les participations de 2024 étaient les suivantes :

PARTICIPATION 2024 DES COMMUNES		estimation habitant au 1er janvier 2024	total participation 2024 sur la base de 55,65 €
COMMUNE	55.65		
Grand Aigueblanche	55.65	3809	211 970,85 €
La Léchère	55.65	2569	142 964,85 €
Les Avanchers	55.65	753	41 904,45 €
Totaux		16216	396 840.15 €

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les instruction budgétaires et comptable M57,
Vu la délibération en date du 26 septembre 2024 relative à l'intérêt communautaire,
Vu la délibération en date du 26 septembre 2024 relative à la création d'un GCSMS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2025 au GCSMS à hauteur de 115 000 €.

PRECISE que ce versement sera effectué au mois de janvier 2025.

DIT que les crédits seront inscrits par anticipation au budget 2024 à l'article 657363.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,


André POINTET

